

Explore les MÉTIERS

VIENS DÉCOUVRIR TON FUTUR MÉTIER

SÉLECTIONS RÉGIONALES
DE LA 47^e COMPÉTITION
WORLDSKILLS

15-16 MARS 2023
PARC DES EXPOSITIONS
DIJON

INSCRIPTION GROUPES

LES ETAPES

1. Inscription des groupes (uniquement) **avant le 24 février 2023** via le formulaire en ligne : <https://www.bourgognefranchecomte.eu/ExploreLesMetiers2022>
 2. Mail d'accusé réception par les services de la Région
 3. Analyse des inscriptions : choix du créneau horaires pour les circuits de visite guidée et constitution des groupes
 4. Prise de contact téléphonique par les services de la Région auprès de la personne référente du ou des groupes qui coordonne le déplacement
- ✓ Validation du choix 1 ou du choix 2 ou proposition d'un autre créneau en fonction des places disponibles

Pour information :

- Pour les visites guidées, accueil de 28 groupes (de 10 à 15 personnes) maximum par créneau horaire de 2h – 4 créneaux horaires proposés par jour (9h-11h ; 11h-13h ; 13h-15h ; 15h-17h) - Accès à 5 métiers (1 métier par pôle) avec pratique de gestes professionnels pour certains (environ 20 min par métier).
- Si aucun créneau ne convient ou n'est disponible, possibilité de visite libre

Une priorisation des créneaux pourra être opérée pour les établissements éloignés de Dijon.

- ✓ Validation du mode de déplacement et de sa prise en charge

Modalités de déplacement :

- **Autocars privés :** Organisation logistique et prise en charge financière directe par les services de la Région (sous réserve de la capacité des entreprises à assumer les transports et du budget alloué)

Un transporteur missionné par la Région prendra contact avec la personne référente du déplacement pour organiser les circuits de bus : recueil des informations nécessaires à l'organisation du déplacement (date, établissement/structure concerné, lieu(x) de ramassage, horaires du circuit de bus avec arrivée/départ sur site en fonction du créneau horaire de visite, liste nominative des passagers, nombre de passagers (dont passagers à mobilité réduite), contraintes éventuelles, etc).

Mutualisation des déplacements de structures proches afin de remplir un bus à 100% (plusieurs établissements, autres structures ...).

- **Train TER : Réservation et achat titres de transport par l'établissement/structure**
 - **Tarif groupe** (au moins 10 personnes) : **75% de réduction** sur tous les trajets en TER Bourgogne-Franche-Comté : renseignements et réservation obligatoire auprès de la centrale d'appel Mobigo : 03 80 11 29 29
<https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte/tarifs-cartes/tarifs-regionaux/tarif-groupe>
 - **Tarif spécial « EXPLORE LES METIERS » : Pass TER à 5 € aller/retour** par personne en provenance de toutes les gares de BFC (hors parcours avec l'Île-de-France) et à destination de Dijon (contingent de 500 billets en vente uniquement)
En vente sur le site internet TER BFC : début de commercialisation mi-février 2023
<https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte>
- **Réseau de cars MOBIGO : Réservation et achat titres de transport par l'établissement/structure**
 - **Tarif à 3 € aller/retour** sur les lignes routières interurbaines venant à Dijon : renseignements et pré-réservation obligatoire auprès de la centrale d'appel Mobigo : 03 80 11 29 29
- **Transport urbain : Bus DIVIA, Tram : Réservation et achat titres de transport par l'établissement/structure**
 - **Tarif public appliqué : PASS 10+1 Voyages à 14€ ou ticket à l'unité 1,40 €**

Modalités de prise en charge des frais de transport :

- Prise en charge directe par les services de la Région : **Autocars privés**
- Prise en charge directe par les établissements/structures puis remboursement par la Région sous la forme d'une subvention : **Train TER, Réseau de cars MOBIGO et Transport urbain : Bus DIVIA, Tram**
Attention : Le montant des frais de transport doit être au minimum de 200 € pour l'octroi d'une subvention par la Région

Un courrier de demande de subvention signé du Chef d'établissement/Directeur de la structure accompagné du ou des devis liés au transport des jeunes est à adresser au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté avant la manifestation à l'adresse suivante : exploresmetiers@bourgognefranche.comte.fr

Cette aide est versée directement à l'établissement/structure, en une seule fois, après délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et au vu des factures acquittées visées du comptable compétent.

A noter : L'aide au transport dédiée à EXPLORE LES METIERS sera versée en dehors des 2 aides de 500 € octroyées par année scolaire aux établissements dans le cadre du règlement d'intervention 51.01 dédié au transport vers des actions d'information sur les métiers.

- **Confirmation par mail du créneau horaire suite à la prise de contact téléphonique par les services de la Région.**

- 5. Transmission par mail à la personne référente d'un kit pédagogique pour préparer la visite**
- 6. Quelques jours avant la manifestation : envoi par les services de la Région d'un mail de confirmation d'inscription reprenant :**
 - **créneau horaire validé en amont,**
 - **choix validé entre visite guidée ou visite libre,**
 - **le circuit de visite proposé avec les métiers visités (si visite guidée),**
 - **nombre de groupes accueillis,**
 - **modalités de déplacement et de prise en charge du transport.**